

frère de Néron, Drusus, fut entraîné dans le complot par l'appât du souverain pouvoir, s'il achevait la perte de son aîné. Son caractère fougueux, irrité par l'ambition et la jalousie, ne pardonnait point la prédilection de leur mère Agrippine pour Néron. Toutefois Séjan ne favorisait point tellement Drusus, qu'il ne se ménagât aussi dans l'avenir des moyens de le perdre lui-même : il savait que ses emportements le livreraient facilement aux coups qu'il lui réservait.

LXI. Sur la fin de l'année, on perdit deux hommes distingués, Asinius Agrippa et Quintus Haterius. Asinius, d'une maison plus illustre qu'ancienne, en soutint dignement l'éclat. Haterius était d'une famille sénatoriale : orateur vanté pendant sa vie, son éloquence, que l'action vivifiait, que refroidissait la composition, perdit beaucoup en passant de sa bouche dans ses écrits ; le travail et la méditation soutiennent dans la postérité les autres orateurs ; toute cette harmonieuse abondance d'Haterius, au contraire, finit avec lui.

LXII. Le consulat de Licinius et de Calpurnius fut marqué par un désastre tel, qu'une guerre sanglante n'eût pas été plus funeste. Ce fut l'ouvrage d'un moment. Un certain Atilius, affranchi d'origine, donnait à Fidènes un spectacle de gladiateurs. Cet homme n'était conduit ni par l'esprit de magnificence, ni par l'ambition de plaire à ses concitoyens : il n'envisageait dans cette entreprise qu'un intérêt sordide ; il n'avait donc ni assuré les fondements ni assujetti par des liens solides l'échafaud qu'il avait fait dresser.

*Neronis Drusum traxit in partes, spe objecta principis loci, si priorem aetate et jam labefactum demovisset. Atrox Drusi ingenium, super cupidinem potentiae et solita fratribus odia, accendebatur invidia, quod mater Agrippina promptior Neroni erat. Neque tamen Sejanus ita Drusum fovebat, ut non in eum quoque semina futuri exitii meditaretur, gnarus praefocem et insidiis magis opportunum.*

*LXI. Fine anni excessere insignes viri, Asinius Agrippa, claris majoribus quam vetustis, vitaeque non degener; et Q. Haterius, familia senatoria, eloquentiae, quoad vixit, celebrata: monumenta ingenii ejus haud perinde retinentur. Scilicet impetu magis quam cura vigeat; utque aliorum meditatio et labor in posterum valescit, sic Haterii canorum illud et profluens cum ipso simul extinctum est.*

*LXII. M. Licinio, L. Calpurnio consulibus, ingentium bellorum cladem aequavit malum improvisum: ejus initium simul et finis exstitit. Nam, cepto apud Fidenam amphitheatro, Atilius quidam libertini generis, quo spectaculum gladiatorum celebraret, neque fundamenta per solidum subdidit, neque firmis nexibus ligneam compagem superstruxit; ut qui non abundantia pecuniae nec municipali ambitione, sed in sordida mercede, in negotium quae-*

Cette fête attira un concours prodigieux de Romains de tout sexe et de tout âge. L'avidité du peuple pour ces spectacles, leur rareté sous Tibère, la proximité du lieu, tout augmenta l'affluence. Le mal en fut plus grand. L'édifice surchargé croula, partie en dedans, partie en dehors; et une foule immense, qui était occupée à regarder le spectacle ou qui se promenait alentour, fut ensevelie sous les ruines. Un grand nombre périt au moment même de la chute, et ceux-là eurent du moins le bonheur, dans un tel accident, d'achapper aux souffrances. Les plus malheureux furent ceux qui, ayant une partie du corps fracassée, n'avaient point encore perdu la vie, et qui, le jour, voyaient leurs femmes et leurs enfants, et la nuit reconnaissaient leurs cris. Au bruit du désastre, on accourut ; l'un regrettait un père, l'autre un frère, un parent. On tremblait même pour des amis, pour des proches dont l'absence avait une autre cause ; et, comme on ne savait point encore quelles étaient les victimes, l'incertitude multipliait les craintes.

LXIII. Lorsqu'on débarrassa les débris, ce fut un concours général autour des morts ; on les embrasse, on les pleure, souvent même on se les dispute, lorsque les meurtrissures qui les défiguraient, et les ressemblances d'âge et de traits, occasionnaient des méprises. Cinquante mille personnes furent tuées ou blessées par cet accident. On défendit, par un sénatus-consulte, de donner dorénavant des spectacles de gladiateurs, à moins qu'on n'eût quatre cent mille sesterces de revenu, et d'élever un amphithéâtre sans que la solidité du terrain eût été constatée. Atilius fut exilé. Pen-

*sivisset. Affluxere avidi talium, imperitante Tiberio procul voluptatibus habiti, virile ac muliebre secus, omnis aetas, ob propinquitatem loci effusius: unde gravior pestis fuit, conferta mole, dein convulsa, dum ruit intus aut in exteriora effunditur; immensamque vim mortalium, spectaculo intentos aut qui circum adstant, praecipit trahit atque operit. Et illi quidem quos principium stragis in mortem affligerat, ut tali sorte, cruciatum effugere. Miserandi magis quos, abrupta parte corporis, nondum vita deseruerat; qui per diem visu, per noctem ululatus et gemitu, conjuges aut liberos nosebant. Jam ceteri fama exciti, hic fratrem, propinquam ille, alius parentes, lamentari: etiam quorum diversa de causa amici aut necessarii aberant, pavere tamen neque dum comperto quos illa vis perculisset, latior ex incerto metus.*

*LXIII. Ut cœpere dimoveri obruta, concursus ad exanimos complectentium, osculantium: et saepe certamen, si confusior facies et par forma aut aetas errorem agnoscentibus fecerat. Quinquaginta hominum milia eo casu debilitata vel obruta sunt. Cautumque in posterum senatusconsulto ne quis gladiatorum munus ederet, cui minor quadringentorum millium res; neve amphitheatrum imponeretur, nisi solo firmitatis spectate. Atilius in exsilium actus*

dant les premiers jours qui suivirent cette calamité, les maisons des grands furent ouvertes; on fournit partout des secours, des médecins; et Rome, au milieu de la désolation générale, retraça du moins une image de ces beaux temps de la république, lorsque, après de grandes batailles, les citoyens prodiguaient à l'envi aux blessés des soins et des largesses.

LXIV. On respirait à peine de ce désastre, lorsqu'un incendie causa des ravages extraordinaires dans Rome. Tout le mont Célius fut brûlé. Le peuple, disposé à regarder les malheurs comme des fautes, murmurait de l'absence du prince; il supposait que c'était ce départ, exécuté sous de mauvais auspices, qui rendait l'année sinistre. Tibère prévint ces mécontentements en dédommageant les incendiés à proportion de leur perte. Des patriciens distingués le remercièrent pour le sénat; la renommée acquitta la reconnaissance du peuple. Elle vanta le mérite de ses bienfaits, qui, sans être sollicités par l'intrigue ni par les prières de ceux qui l'approuvaient, étaient venus d'eux-mêmes chercher des inconnus. On proposa d'appeler le mont Célius le mont Auguste, parce qu'au milieu de l'embrasement général la statue seule de Tibère, placée dans la maison du sénateur Junius, avait été respectée par le feu; « ce même prodige s'était renouvelé autrefois pour une Claudia, dont la statue, échappée deux fois aux flammes, avait été consacrée par leurs ancêtres dans le temple de la mère des dieux; les Claudes étaient une race sainte et chérie du ciel; il convenait donc d'augmenter la dignité d'un lieu où les dieux avaient marqué tant d'égards pour le prince. »

est. Ceterum, sub recentem cladem, patuere procerum domus, fomenta et medici passim præbiti; fuitque Urbs per illos dies, quanquam mesta facie, veterum institutis similis, qui magna post prælia saucios largitione et cura sustentabant.

LXIV. Nondum ea clades exoleverat, quum ignis violentia Urbem ultra solitum affecit, deusto monte Cælio: feralemque annum ferebant, et omnibus adversis susceptum principi consilium absentia, qui mos vulgo, fortuita ad culpam trahentes; ni Cæsar obviam isset, tribuendo pecunias ex modo detrimenti. Actæque ei grates, apud senatum ab illustribus, fama que apud populum, quia sine ambitione aut proximorum precibus, ignotos etiam et ultro accitis munificentia juverat. Adduntur sententiæ, ut mons Cælius in posterum Augustus appellaretur; quando, cunctis circum flagrantibus, sola Tiberii effigies, sita in domo Junii senatoris, inviolata mansisset: « evenisse id olim Claudiæ Quintæ, ejusque statuam, vi ignium bis elapsam, majores apud ædem Matris deum consecravisse: sanctos acceptosque numinibus Claudios; et augendam cærimoniam loco, in quo tantum in principem honorem dii ostenderint. »

LXV. Il n'est point hors de propos de rappeler que ce mont s'appelait autrefois Querquétulanus, parce qu'il était couvert de chênes. On le nomma Célius, du nom de Cèles Vibenna, chef de la nation étrusque, qui, étant venu au secours de Rome, fut établi avec sa troupe dans ce quartier par Tarquin l'Ancien ou par un autre de nos rois; car les historiens, d'accord sur tout le reste, différent sur ce point. Les Toscans, trop nombreux, s'étendirent même au bas de la montagne et jusque dans le voisinage du forum, et ce sont eux qui ont donné leur nom à la rue Toscane.

LXVI. Mais, si le zèle des grands et les largesses du prince apportèrent quelque adoucissement à ces calamités, il n'était point de remède contre la rage des délateurs, chaque jour plus cruelle et plus implacable. Quintilius Varus, riche et parent de César, avait été assailli par Domitius Afer, qui, ayant fait condamner Claudia, mère de Varus, s'acharnait sur le fils. On ne fut point surpris que Domitius, longtemps pauvre, après avoir dissipé follement le salaire de son infamie, se jetât dans de nouveaux crimes. Ce qui étonna, ce fut de voir Publius Dolabella, d'une haute naissance, et allié de Varus, dégrader sa noblesse, en se rendant le complice de la délation et le bourreau de son propre sang. Le sénat résista pourtant: il déclara qu'on attendrait l'empereur, seule ressource qu'on eût alors contre les calamités pressantes.

LXVII. Cependant Tibère venait de dédier les temples de la Campanie. Il avait défendu, par un édit, qu'on vint troubler son repos, et ses soldats avaient ordre de repousser l'affluence des habitants.

LXV. Haud fuerit absurdum tradere montem eum antiquitus Querquetulanum cognomento fuisse, quod talis silvæ frequens fecundusque erat; mox Cælium appellatum a Cæle Vibenna, qui dux gentis etruscæ, quum auxilium appellatum ductavisset, sedem eam acceperat a Tarquinio Prisco, seu quis aliud regnum dedit: nam scriptores in eo dissentiunt; cetera non ambigua sunt, magnas eas copias per plana etiam ac Foro propinqua habitasse, unde Tuscum vicum e vocabulo advenarum dictum.

LXVI. Sed, ut studia procerum et largitio principis adversum casus solatium ulerant, ita accusatorum major in dies et infestior vis sine levamento grassabatur: corripueratque Varum Quinctilium, divitem et Cæsari propinquum, Domitius Afer, Claudiæ Pulchræ, matris ejus, condemnator: nullo mirante quod, diu egens et parto nuper præmio male usus, plura ad flagitia accingeretur. Publium Dolabellam socium delationis exstitisse miraculo erat, quia, claris majoribus, et Varo connexus, suam ipse nobilitatem, suum sanguinem perditum ibat. Restitit tamen senatus, et opperendum imperatorem censuit, quod unum urgentium malorum suffugium in tempus erat.

LXVII. At Cæsar, dedicatis per Campaniam templis, quanquam edicto monuisset ne quis quietem ejus irrumperet, concursusque oppidanorum disposito

Non content de ces précautions, prenant en haine les villes, les colonies, tous les lieux situés sur le continent, il alla se cacher dans l'île de Caprée, séparée de la pointe la plus avancée du promontoire de Surrentum par un bras de mer de trois mille pas. Cette île n'a point de port. A peine de légers bâtiments y trouveraient quelques mouillages, et personne ne pouvait y aborder qu'à la vue des gardes du prince. Cette raison, j'imagine, influa beaucoup sur le choix de Tibère. D'ailleurs, la température de l'île est douce; l'hiver, une montagne la défend des vents du nord; et, l'été, l'aspect du couchant, la vue d'une mer immense, et de cette côte si belle avant que l'éruption du Vésuve en eût changé la face, faisaient de Caprée un séjour délicieux. On dit que les Grecs l'occupèrent, et qu'elle fut habitée par les Téléboens. Tibère y fit construire douze palais, de structures et de noms différents; et autant, jusqu'alors, il s'était livré aux affaires avec une activité infatigable, autant, dans sa retraite, il s'abandonna tout entier à une oisiveté dissolue et malfaisante. Car il conserva son caractère crédule et soupçonneux, que Séjan avait toujours excité dans Rome, et qu'il tourmentait plus vivement à Caprée. Déjà même on ne cachait plus les pièges qu'on tendait à Néron et à sa mère. On leur donna des gardes; on tint un journal exact des messages, des visites, de toutes leurs démarches ou publiques ou secrètes. On apporta des traités qui leur conseillaient de se réfugier dans l'armée de Germanie, de courir au milieu du forum embrasser la statue d'Auguste, d'implorer la protection du peuple et du sénat; et, quoiqu'ils rejettassent bien loin ces conseils, on leur en imputait la pensée.

milite prohiberentur, perosus tamen municipia et colonias omniaque in continenti sita, Capreas se in insulam abdidit, trium millium freto ab extremis surrentini promontorii djunctam. Solitudinem ejus placuisse maxime crediderim, quoniam importuosum circa mare, et vix modicis navigiis pauca subsidia; neque appulerit quisquam nisi gnaro custode. Cœli temperies hieme mitis, objectu montis quo sæva ventorum arcentur; æstas in Favonium obversa, et aperto circum pelago peramœna; prospectabatque pulcherrimum sinum, antequam Vesuvius mons ardescens faciem loci verteret. Græcos ea tenuisse, Capreasque Telebois habitatas, fama tradit. Sed tum Tiberius duodecim villarum nominibus et molibus insederat; quanto intentus olim publicas ad curas, tanto occultis in luxus et malum otium resolutus. Manebat quippe suspicionum et credendi temeritas, quam Sejanus, augere etiam in Urbe suæ, acrius turbabat: non jam occultis adversum Agrippinam et Neronem insidiis; quis additus miles, nuntios, introitus, aperta, secreta, velut in annales referebat: ultroque struebantur, qui monerent perfugere ad Germaniæ exercitus, vel celeberrimo Fori effigiem divi Augusti amplecti, populumque ac senatum auxilio vocare. Eaque spreta ab illis, velut pararent, objiciebantur.

LXVIII. Sous le consulat de Silanus et de Nerva, l'année s'ouvrit par un crime. On traîna en prison Titius Sabinus, chevalier romain du premier rang. Ce digne ami de Germanicus n'avait point cessé de cultiver sa veuve et ses enfants; il les voyait assidûment en particulier, il les accompagnait en public; de tant de clients, c'était le seul qui leur restât, et ce courage, qui lui attirait l'estime des bons et la haine des méchants, fit sa perte. Quatre anciens préteurs, Latiaris, Pétilius, Opsius, Caton, se liguent contre lui. Ils ambitionnaient le consulat, et l'on ne pouvait gagner le consulat que par Séjan, ni Séjan que par le crime. Ils convinrent entre eux que Latiaris, qui avait quelques liaisons avec Sabinus, tendrait le piège, que les autres seraient témoins, qu'ensuite ils commenceraient l'accusation. D'abord Latiaris ne tenait que des propos indifférents; bientôt il loua la constance de l'amitié de Sabinus, qui, attaché dans la prospérité à une maison puissante, ne l'avait point, comme tant d'autres, abandonnée dans la disgrâce. En même temps il s'étendait sur la gloire de Germanicus, sur les infortunes d'Agrippine. Le cœur des malheureux a besoin de s'épancher: Sabinus versa des larmes, Sabinus confia ses plaintes. Alors Latiaris attaque plus ouvertement Séjan, sa cruauté, son orgueil, son ambition. Tibère même n'est point épargné. Ces confidences, comme si c'eût été le secret d'une conspiration, formèrent entre eux l'apparence d'une liaison étroite. Déjà Sabinus venait chercher de lui-même Latiaris; il ne quittait point sa maison; il lui portait ses douleurs comme à son plus fidèle ami.

LXVIII. Junio Silano et Silio Nerva consulibus, sædum anni principium incessit, tracto in carcerem illustri equite romano, Titio Sabino, ob amicitiam Germanici: neque enim omiserat conjugem liberosque ejus percolere, sectator domi, comes in publico, post tot clientes unus; coque apud bonos laudatus et gravis iniquis. Hunc Latinius Latiaris, Porcius Cato, Petilius Rufus, M. Opsius, prætura functi, aggrediuntur, cupidine consulatus; ad quem non nisi per Sejanum aditus; neque Sejani voluntas nisi scelere querebatur. Compositum inter ipsos ut Latiaris, qui modico usu Sabinum continebat, struere dolum, ceteri testes adessent; deinde accusationem inciperent. Igitur Latiaris jacere fortuitos primum sermones: mox laudare constantiam, quod non, ut ceteri, florentis domus amicus, afflictam deseruisset: simul honora de Germanico, Agrippinam miserans, disserebat. Et postquam Sabinus, ut sunt molles in calamitate mortalium animi, effudit lacrymas, junxit questus; audentius jam onerat Sejanum, sevitiam, superbiam, spes ejus: ne in Tiberium quidem convicio abstinere. lique sermones, tanquam vetita miscuissent, speciem arte amicitie facere. Ac jam ultro Sabinus quærere Latiarem, ventitare domum, dolores suos, quasi ad fidissimum, deferre.

LXIX. Ce n'était point assez : il fallait que les témoins pussent l'entendre, et en même temps qu'entouré d'espions Sabinus pût se croire seul. S'ils se cachaient derrière une porte, le moindre coup d'œil, le moindre bruit, le seul soupçon, pouvait les faire découvrir. Enfin, après avoir rêvé quelque temps, ils imaginent un expédient aussi honteux que leur fourbe était exécrationnelle : les trois sénateurs se glissent entre la voûte et le plafond ; ils écoutent à travers les fentes. Latiaris, ayant trouvé Sabinus dans la rue, l'avait entraîné chez lui pour lui confier ce qu'il venait, disait-il, d'apprendre à l'instant. À peine dans la chambre, il lui parle de cette foule de maux passés et présents, auxquels il ajoute ses nouvelles terreurs. Les douleurs concentrées, une fois qu'elles s'exhalent, ont plus de peine à se retenir : Sabinus insiste, s'appesantit sur ces mêmes plaintes. Les autres dressent sur-le-champ leur accusation, et l'envoient à Tibère avec une lettre où ils détaillaient tout le complot, publiant ainsi eux-mêmes leur propre infamie. Jamais on ne vit dans Rome plus de défiances et de craintes : les parents se redoutaient ; on ne s'abordait plus, on ne se parlait plus ; amis et inconnus, tout, jusqu'aux murs, jusqu'aux voûtes muettes et inanimées, inspirait une morne circonspection.

LXX. Cependant Tibère écrivit au sénat pour les calendes de janvier. Sa lettre contenait d'abord les vœux ordinaires dans le renouvellement de l'année. Bientôt il en vint à Sabinus : il l'accusait d'avoir voulu corrompre quelques-uns de ses affranchis pour attenter à ses jours, et, en termes qui n'étaient point obscurs, il demandait vengeance. On la lui décerna sur-le-champ. Sabinus,

LXIX. Consultant quos memoravi, quonam modo ea plurium auditu acciperentur : nam loco in quem coibatur servanda solitudinis facies ; et, si pone ores adisterent, metus visus, sonitus aut forte orta suspitionis, erat. Tectum inter et laquearia, tres senatores, haud minus turpi latebra quam detestanda fraude, sese abstrudunt ; foraminibus et rimis aures admovent. Interea Latiaris repertum in publico Sabinum, velut recens cognita narraturus, domum et in cubiculum trahit ; præteritaque et instantia, quorum affatim copia, ac novos terrores cumulat. Eadem ille, et diutius, quanto mœsta, ubi semel prorupere, difficilium reticentur. Properata inde accusatio, missisque ad Cæsarem litteris, ordinem fraudis suumque ipsi dedecus narravere. Non alias magis anxia et pavens civitas, egens adversum proximos : congressus, colloquia, notæ ignotaque aures, vitari ; etiam muta atque inanima, tectum et parietes, circumspectabantur.

LXX. Sed Cæsar, solemnia incipientis anni, calendis januariis, epistola percutus, vertit in Sabinum, corruptos quosdam libertorum et petitem se arguens, ultionemque haud obscure poscebat ; nec mora, quin decerneretur ; et tra-

trainé au supplice la tête enveloppée et la gorge étroitement serrée, ne cessait de crier, autant du moins qu'il le pouvait : « Voilà comme on commence l'année, voilà les victimes immolées par Séjan ! » Partout où s'adressent ses cris et ses regards on s'épouvante, on fuit ; les rues, les places, sont désertes. Quelques-uns pourtant revenaient sur leurs pas et se montraient avec affectation, craignant même d'avoir craint. « Quel jour s'abstiendrait-on de supplices, puisque, au milieu des vœux et des sacrifices, dans un temps où l'usage interdit jusqu'aux paroles profanes, on étalait publiquement les chaînes et les gibets ? On ne croyait pas que Tibère eût donné sans dessein un exemple si odieux ; on vit bien que sa cruauté, soigneuse et réfléchie, voulait se réserver tous les jours pour ses vengeances et accoutumer les Romains à voir les nouveaux magistrats ouvrir indistinctement ou les temples ou les prisons. » Tibère ne tarda point à répondre ; il remercia le sénat d'avoir puni un ennemi de la république ; il ajouta qu'il tremblait pour ses jours, qu'il redoutait d'autres complots. Il ne nommait personne, mais on ne douta point qu'il n'eût en vue Agrippine et Néron.

LXXI. Je regrette que mon plan m'assujettisse à suivre l'ordre des années ; j'aurais voulu devancer le temps et rapporter tout de suite le traitement qu'essayèrent Latinius, Opsius et leurs infâmes complices, non-seulement lorsque Caius fut parvenu à l'empire, mais du vivant même de Tibère. Quoique ce prince protégéât contre la haine publique les ministres de sa tyrannie, souvent il s'en dégoûtait lui-même ; et, comme il en trouvait de nouveaux pour

hebatur damnatus, quantum, obducata veste et adstrictis faucibus, niti poterat, clamitans « sic inchoari annum, has Sejano victimas cadere. » Quo intendisset oculos, quo verba acciderent, fuga, vastitas ; deseri itinera, fora : et quidam regrediebantur ostentabantque se rursus, id ipsum paventes quod timuissent. « Quem enim diem vacuum pœna, ubi inter sacra et vota, quo tempore verbis etiam profanis abstinere mos esset, vincla et laqueus inducantur ? Non imprudentem Tiberium tantam invidiam adisse : quæsitum meditatumque, ne quid impedire credatur quominus novi magistratus, quomodo delubra et altaria, sic carcerem recludant. » Secutæ insuper litteræ, grates agentis quod hominem infensum reipublicæ punivissent ; adjecto, trepidam sibi vitam, suspectas inimicorum insidias, nullo nominatim compellato ; neque tamen dubitabat in Neronem et Agrippinam intendi.

LXXI. Ni mihi destinatum foret suum quæque in annum referre, avebat animus anteire, statimque memorare exitus quos Latinius atque Opsius ceterique flagitii ejus repertoress habuere, non modo postquam C. Cæsar rerum potitus est, sed incolumi Tiberio, qui scelerum ministros, ut perverti ab aliis volebat, ita plerumque satiat, et oblati in eandem operam recentibus, ve-

les remplacer, il sacrifiait les anciens qui lui étaient à charge. Mais je rapporterai, dans le temps, leur supplice et celui des autres coupables. Asinius Gallus, dont les enfants étaient neveux d'Agrippine, proposa de demander au prince l'aveu de ses craintes et la permission de les dissiper. De toutes les qualités que se croyait Tibère, la dissimulation était sa vertu favorite. Il souffrit impatiemment qu'on eût pénétré ce qu'il s'efforçait de cacher; mais Séjan l'adoucit. Ce n'est point qu'il aimât Gallus, mais il voulait mettre les délais à profit, sachant trop bien que, lent à méditer ses vengeances, Tibère, dès qu'il éclatait une fois, faisait suivre de près les paroles sinistres des actes cruels. Dans le même temps mourut Julie, petite-fille d'Auguste. Son aïeul l'avait reléguée, pour ses dérèglements, dans l'île de Trimère, non loin des côtes d'Apulie; elle y passa vingt ans dans un exil rigoureux, ne subsistant que des libéralités d'Augusta, qui, après avoir miné en secret la fortune de ses beaux-fils, se paraît en public d'une hypocrite commisération pour leurs malheurs.

LXXII. Cette même année, les Frisons, peuple d'au delà du Rhin, se soulevèrent, plus pour échapper à notre avarice que par indocilité. Drusus n'avait imposé à cette nation pauvre qu'un léger tribut: ils devaient fournir des cuirs de bœuf pour les besoins de la guerre. Personne ne songea pour lors à déterminer la longueur et l'épaisseur de ces cuirs. Olennius, un primipilaire, nommé commandant de la Frise, assigna les peaux d'aurochs pour modèles de celles qu'on recevrait. Cette loi, dure en tout pays, était surtout

teres et prægraves afflixit: verum has atque alias sontium penas in tempore trademus. Tum censuit Asinius Gallus, cujus liberorum Agrippina matertera erat, petendum a principe ut metus suos senatui fateretur amoverique sineret. Nullam æque Tiberius, ut rebatur, ex virtutibus suis, quam dissimulationem diligebat: eo ægrius accepit recludi quæ premeret. Sed mitigavit Sejanus, non Galli amore, verum ut cunctationes principis opperiretur; gnarus lentum in meditando, ubi prorupisset, tristibus dictis atrocita facta conjungere. Per idem tempus Julia mortem obiit, quam neptem Augustus, convictam adulterii, damnaverat proieceratque in insulam Trimerum, haud procul apulis litoribus. Illic viginti annis exilium toleravit, Augustæ ope sustentata; quæ florentes privigenos quum per occultum subvertisset, misericordiam erga afflictos palam ostentabat.

LXXII. Eodem anno Frisii, transrhenanus populus, pacem exuere, nostra magis avaritia, quam obsequii impatientes. Tributum iis Drusus jusserat modicum, pro angustia rerum, ut in usus militares cora hominum penderet: non intenta cujusquam cura, quæ firmitudo, quæ mensura; donec Olennius, e primipilaribus, regendis Frisiis impositus, terga urorum delegit, quorum ad formam acciperentur, Id, aliis quoque nationibus arduum, apud Germanos

impraticable pour les Germains, dont le bétail est très-petit, tandis que les animaux qui peuplent leurs forêts sont énormes. On saisit d'abord leurs bœufs, puis leurs terres, enfin leurs femmes et leurs enfants, qu'on réduisit en esclavage. La nation, courroucée, se plaignit; on n'écouta point ses plaintes. Elle se fit justice par les armes; les soldats qui levaient l'impôt furent arrêtés et attachés au gibet. Olennius n'échappa que par la fuite; il se sauva dans le château de Fléfum, où l'on tenait un corps assez considérable de légionnaires et d'alliés, pour défendre cette côte de l'Océan.

LXXIII. Instruit de ce mouvement, Apronius, propréteur de la basse Germanie, fait venir de l'armée du haut Rhin les vexillaires des légions, avec l'élite de l'infanterie et de la cavalerie auxiliaires. Il joint ses troupes aux siennes, et, les embarquant toutes sur le Rhin, il entre dans la Frise. Les rebelles avaient déjà levé le siège du château pour couvrir leur propre pays: des lagunes en déendaient l'entrée. Apronius fait construire des ponts et des chaussées pour le passage du gros de l'armée, et, pendant ce temps, ayant trouvé un gué, il détache une division de cavalerie caninéfate et ce qu'il avait dans son armée d'infanterie germanique, avec ordre de tourner l'ennemi. Déjà celui-ci était en bataille; il repoussa les alliés, malgré la cavalerie des légions qui vint les soutenir. On envoya pour lors trois cohortes légères, puis deux encore: et ensuite, après un intervalle, la cavalerie auxiliaire. Toutes ces troupes étaient suffisantes, si elles eussent donné à la fois; mais, n'arrivant que successivement, loin de rendre le courage aux premiers détachements, elles se laissèrent entraîner à la frayeur et à la fuite

difficilius tolerabatur, quæ ingentium belluarum feraces saltus, modica domi armenta sunt. Ac primo boves ipsos, mox agros, postremo corpora conjugum aut liberorum servitio tradebant. Hinc ira et questus, et, postquam non subveniebatur, remedium ex bello: rapti qui tributo aderant milites, et patibulo affixi. Olennius infensus fuga prævenit, receptus castello cui nomen Flevum; et haud spernenda illic civium sociorumque manus litora Oceani præsidebat.

LXXIII. Quod ubi L. Apronio, Inferioris Germaniæ proprætori, cognitum, vexilla legionum e superiore provincia, peditumque et equitum auxiliarium detectos, accivit: ac simul utrumque exercitum, Rheno devectum, Frisiis intulit, soluto jam castelli obsidio, et ad sua tutanda digressis rebellibus. Igitur proxima æstuaria aggeribus et pontibus, traducendo graviori agmini, firmat: atque interim, repertis vadis, alam caninefatam, et quod peditum Germanorum inter nostros merebat, circumgredi terga hostium jubet; qui, jam acie compositi, pellunt turmas sociales equitesque legionum subsidio missos. Tum tres leves cohortes, ac rursum duæ; dein, tempore interjecto, alarius eques immissus: satis validi, si simul incubuissent; per intervallum adventantes neque constantiam addiderant turbatis, et pavore fugientium auferebantur

des autres. Enfin Céthégus, lieutenant de la cinquième légion, marche avec le reste des alliés; il n'eut pas plus de succès : sa troupe plia, et, se voyant en danger, il dépêcha courriers sur courriers pour implorer le secours des légions. La cinquième s'avance la première, et toutes ensemble, après un combat opiniâtre, repoussèrent l'ennemi et ramenèrent les cohortes auxiliaires et la cavalerie, couvertes de blessures. Le général romain borna là sa vengeance; il n'ensevelit pas même ses morts, quoiqu'on eût perdu beaucoup de tribuns, de préfets, et des centurions de marque. On apprit depuis, par les transfuges, que neuf cents Romains avaient été taillés en pièces auprès du bois de Baduhenne, après s'être battus pendant deux jours, et qu'une autre troupe de quatre cents, qui s'était jetée dans une maison de Cruptorix, autrefois notre auxiliaire, avait péri entièrement : dans la crainte d'une trahison, ils s'étaient tous entre-tués.

LXXIV. Depuis ce temps, le nom des Frisons fut célèbre parmi les Germains. Tibère dissimula ces pertes, pour ne point donner un chef à une armée, et le sénat, peu touché de voir les armes romaines déshonorées aux extrémités de l'empire, et frappé seulement des maux intérieurs d'une administration terrible, redoublait d'adulations pour la calmer. Au milieu d'une délibération sur des objets tout différents, il décerna un autel à la Clémence, et un autre à l'Amitié, entouré des statues de Tibère et de Séjan; il ne cessait, par de fréquentes prières, d'implorer la faveur de les voir. Toutefois ils ne vinrent ni à Rome ni dans le voisinage; ils crurent faire assez de quitter leur île et de se laisser apercevoir sur les bords

*Cethego Labeoni, legato quintæ legionis, quod reliquum auxiliorum tradit : atque ille, dubia suorum re, in anceps tractus, missis nuntiis, vim legionum implorabat. Prorumpunt quintani ante alios, et, acri pugna hoste pulso, recipiunt cohortes alasque, fessas vulneribus. Neque dux romanus ultum iit aut corpora humavit; quanquam multi tribunorum præfectorumque et insignes centuriones cecidissent. Mox compertum a transfugis nongentos Romanorum, apud lucum quem Baduhennæ vocant, pugna in posterum extracta confectos; et aliam quadringentorum manum, occupata Cruptoricis quondam stipendiarii villa, postquam proditio metuebatur, mutuis ictibus procubuisse.*

LXXIV. Clarum inde inter Germanos frisium nomen; dissimulante Tiberio damna, ne cui bellum permetteret. Neque senatus in eo cura an imperii extrema dehonestarentur; pavor internus occupaverat animos, cui remedium adulatione quærebatur. Ita, quanquam diversis super rebus consulerentur, aram Clementiæ, aram Amicitie, effigiesque circum Cæsaris ac Sejani, censuere; crebrisque precibus efflagitabant, visendi sui copiam facerent. Non illi tamen in Urbem aut propinqua Urbi degressi sunt; satis visum omittere

de la Campanie. Les sénateurs, les chevaliers, une grande partie du peuple, s'y rendirent; on redoutait surtout Séjan, dont l'accès, bien plus difficile, ne s'obtenait que par la brigue ou par la complicité de crimes. On vit bien que l'avisement des Romains, étalé si manifestement à ses regards, accrut beaucoup son arrogance. A Rome, l'affluence est constante; la grandeur de la ville ne permet pas de distinguer les différents intérêts qui mènent les citoyens; mais, là, on ne pouvait s'y méprendre, à les voir tous, sans distinction, attendre le favori les jours et les nuits entières, dans la campagne et sur le rivage, subissant et les dédains et la protection de ses portiers. Enfin cette faveur même leur fut interdite; on les renvoya sans les honorer ni d'un mot ni d'un regard : ils revinrent consternés. Quelques-uns triomphaient; insensés à qui la sinistre amitié de Séjan préparait de cruels revers!

LXXV. Cependant Tibère maria Agrippine, fille de Germanicus, à Cnéus Domitius; après les avoir fiancés lui-même, il leur ordonna de célébrer leurs noces à Rome. Domitius, d'une ancienne maison, était, de plus, parent des Césars : il avait pour aieule Octavie, et Auguste pour oncle : cette raison avait décidé Tibère.

*insulam et in proximo Campaniæ aspici. Eo venire patres, eques, magna pars plebis, anxii erga Sejanum, cujus durior congressus, atque eo per ambitum et societate consiliorum parabatur. Satis constabat auctam ei arrogantiam, fœdum illud in propatulo servitium spectanti. Quippe Romæ sueti discursus, et magnitudine urbis incertum quod quisque ad negotium pergat : ibi campo aut litore jacentes, nullo discrimine, noctem ac diem, juxta gratiam aut fastus janitorum perpetiebantur; donec id quoque vetitum, et revenere in Urbem trepidi quos non sermone, non visu, dignatus erat; quidam male alacres, quibus infaustæ amicitie gravis exitus imminabat.*

LXXV. Ceterum Tiberius neptem Agrippinam, Germanico ortam, quum coram Cn. Domitio tradidisset, in Urbe celebrari nuptias jussit. In Domitio, super vetustatem generis, propinquum Cæsaribus sanguinem delegerat; nam is aviam Octaviam, et per eam Augustum avunculum, præferebat.